

PIÈCES A JOINDRE POUR TOUTE INSCRIPTION OU RENOUELEMENT D'INSCRIPTION

documents en gras obligatoires pour renouvellement, en grisé pour nouvelles inscriptions

- Fiche de renseignements de chaque enfant inscrit (1 fiche par enfant)**
- Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 2 mois**
- Photocopie de l'attestation de la Carte Vitale *(si 1ère inscription ou modification)*
- Attestation d'assurance responsabilité civile *(si 1ère inscription ou modification)*
- Numéro d'allocataire CAF *(si 1ère inscription ou modification)*
- P.A.I. si votre enfant est atteint d'une maladie chronique qui peut nécessiter au cours de l'accueil de loisirs une prise de médicament, des aménagements spécifiques ou la prescription d'un régime alimentaire
- Jugement de divorce/rupture de PACS
- Avis d'imposition 2018 sur revenus 2017 (Mme et M.)** dans sa totalité
- Photocopie des livrets de famille des enfants à charge *(si 1ère inscription ou modification)*

PIÈCES A JOINDRE POUR FAMILLES MONOPARENTALES

- Avis d'imposition 2018 sur revenus 2017 **avec lettre "T" obligatoire (dans cas particulier)**
En cas de séparation récente, fournir obligatoirement un justificatif de domicile de l'autre parent.
- 3 dernières attestations de paiement des allocations CAF + bulletin de situation indiquant "isolé depuis le..."
- Photocopie des livrets de famille des enfants à charge *(si 1ère inscription ou modification)*
- Jugement de divorce dans son intégralité ou attestation sur l'honneur en cas de séparation sans jugement de divorce

PIÈCES A JOINDRE POUR FAMILLES EN GARDE ALTERNEE

- Jugement de divorce attestant de la garde et de la pension alimentaire /ou en cas de séparation attestation sur l'honneur **signée des 2 parents** demandant la mise en place de la garde alternée
- Justificatif de domicile des deux parents
- impôts des 2 parents + nouveaux conjoints
- calendrier de garde sur l'année scolaire en cours , stabiloté de 2 couleurs différentes pour identifier les "semaines père" des " semaines mère". **Sans ce calendrier, la garde alternée ne pourra pas être mise en place**

PIÈCES A JOINDRE POUR LE PERSONNEL COMMUNAL RATTACHÉ A LA CC

- Attestation de l'employeur précisant la nature de l'emploi, la date d'entrée en collectivité et le taux d'activité**

✍

Les informations portées sur ce formulaire sont obligatoires. Elles font l'objet d'un traitement informatisé et sont Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES QUE VOUS SOUHAITEZ PRÉCISER

**1 dossier par famille . Par exemple, pour une famille de 3 enfants
faire un dossier avec 3 fiches de renseignements et non 3 dossiers différents.**

DÉMARCHES A SUIVRE POUR L'INSCRIPTION DE VOTRE (VOS) ENFANT(S)

L'inscription est annuelle et doit être renouvelée chaque année scolaire

[Retour de ce dossier](#)

AVANT LE 6 MAI 2019

Au service Monétique de la Communauté de Communes, par courrier, dans la boîte aux lettres ou en main propre.

Bureau du service Monétique, Mairie d'Etrechy, Place Charles de Gaulle, 91580 ETRECHY.

Madame GLEDEL-FEUVRET et Madame LANGROS - 01.83.63.88.40 / 01.83.63.88.39

De préférence par mail à monetique@ccejr.org

Boîte aux lettres de la mairie d'Etrechy, côté parking.

Ouverture : lundi de 15h à 18h

mardi au vendredi de 9h à 12h et de 15h à 18h

samedi de 9h à 12h

en juillet :

lundi de 15h à 18h

mardi au vendredi de 9h à 12h et de 15h à 18h

samedi de 9h à 12h

en août : du mardi au samedi, de 9h à 12h.

